

RÉACTION

economie.union@sonapresse.com

"Le paiement des pensions à date ne permet pas d'occulter la souffrance des retraités de l'étranger"

MALGRÉ toute la "bonne volonté de l'Administration provisoire", pour la présidente du bureau exécutif de l'Association nationale des retraités du Gabon (Anareg), Bernadette Owono Mba, le problème de la prise en charge des retraités demeure une préoccupation majeure avec de maigres résultats obtenus en 12 mois d'exercice.

Propos recueillis par Maxime Serge
MIHINDOU
Libreville/Gabon

L'Union : Bien que prolongée de 6 mois supplémentaires, l'Administration provisoire de la CNSS a officiellement pris fin le 30 juin dernier. Quel bilan dressez-vous du mandat de M. Christophe Eyi et de son équipe ?

Bernadette Owono Mba : Nous tenons d'abord à vous remercier pour l'opportunité qui nous est offerte par votre quotidien qui nous ouvre ses colonnes, afin d'exprimer le point de vue de l'Association nationale des retraités du Gabon (Anareg) sur le bilan de l'Administration provisoire qui vient de gérer la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) sous l'autorité de M. Christophe Eyi une année durant. Faire le bilan ou les constats à tirer de cette Administration provisoire est un vaste sujet pour lequel quelques paragraphes ne suffiront pas, mais nous allons nous y atteler avec concision. Répondre avec précision à votre première question nous semble quelque peu hasardeux, car la mission confiée à Monsieur Eyi n'a nullement été déclinée à toutes les parties prenantes, notamment à l'Anareg dont les membres sont l'un des principaux bénéficiaires des prestations sociales servies par la CNSS. Toutefois, nous pouvons dire, sans coup férir, que le premier constat est le climat social délétère qui prévaut dans cette institution depuis décembre 2022. Notre Association en vient à se demander si ce n'est pas le fait d'une tutelle loin de son sujet. Vous pouvez par ailleurs observer que ce climat est établi dans tous les démembrements de ce ministère en charge de la Santé et des Affaires sociales. Le résultat de ce constat est simple : une démobilisation des agents, une prédisposition à la fraude de masse, un climat de suspicion larvé entre les agents et leur hiérarchie et entre eux-mêmes, une mauvaise qualité de service aux usagers qui attendent toujours de passer à la caisse comme envisagé par les textes en vigueur, obligeant parfois les gouvernants à mentir sur l'effectivité des faits annoncés.

Le bilan paraît négatif, selon

vous...

Au plan structurel, les réformes de fond attendues non pas été ébauchées voire effectuées malgré les canevas laissés par le cabinet ayant effectué les évaluations actuarielles du régime que gère la CNSS. Les commissions mises en place à l'effet de réfléchir sur le modus operandi de la restructuration et les réformes à adopter ont toutes surfé sur l'essentiel.

Cet amer constat est le résultat d'une organisation inappropriée que l'Anareg n'a cessé de décrier sans avoir été entendue. L'Anareg en est à se demander quel va être le mode de sortie de cette Administration provisoire qui, de manière orthodoxe, ne devrait avoir que deux alternatives.

Lesquelles ?

Soit la recapitalisation, dans le cas d'espèce, l'injection d'argent frais pour rétablir les équilibres de court et moyen termes susceptibles d'assurer la continuité du service jusqu'à la mise en place des réformes structurelles, y compris organisationnelles ; soit la liquidation pure et simple que le gouvernement ne saurait envisager sans risques sociaux aux effets collatéraux inestimables. Face à ce patent échec qui n'est pas à imputer au seul Administrateur provisoire dont on se demande s'il avait les coudés franches, l'Anareg pense qu'il faut revenir aux fondamentaux que recommandent les bonnes pratiques en pareille circonstance. Il n'y a pas de honte à faire un rétropédalage quand on s'est trompé, surtout lorsqu'il s'agit d'une matière aussi délicate. Pour clore cette question, nous disons simplement, faute pour le gouvernement d'exiger un rapport exhaustif sur les douze mois d'Administration provisoire de la CNSS et le travail effectif des différentes commissions financées par le budget de l'Etat, l'Administrateur provisoire et les membres des commissions mises en place, viennent de passer 12 mois de parfaite villégiature avec l'argent du contribuable et les cotisations des assurés sociaux en ignorant avec condescendance la souffrance des retraités qui ont cru à la solidarité intergénérationnelle qui sous-tend le régime de retraite que gère la

CNSS, avec la complicité active ou passive des gouvernants.

Peut-on, néanmoins, relever quelques avancées significatives dans la prise en compte des problèmes des retraités ?

D'avancées, pour notre part, il n'y en a pas eu de significatives. Le paiement des pensions à date ne nous permet pas d'occulter la souffrance des retraités de l'étranger à qui on a honteusement trouvé des subterfuges pour ne pas solder les arriérés de pensions dus. Nous ne voulons pas parler de ceux qui, à ce jour, attendent toujours leur première pension ou meurent sans l'avoir touchée. Les grabataires qui attendent plusieurs semaines après la date de paiement ne sont pas non plus à exclure dans cette liste de retraités en souffrance.

Par ailleurs, les quelques opérations d'éclat qui ont défrayé la chronique telles les contrôles qui ont abouti à l'arrestation de certains agents indécents d'une probable chaîne, ont été stoppées pour des raisons fallacieuses de moyens, favorisant implicitement l'enrichissement sans cause d'autres agents accros à la fraude. Au plan de la gouvernance, les procédures restent éparses au point de rechercher les véritables centres de décisions. Et pourtant, à la lecture des décrets et autres textes qui instituent cette Administration provisoire et comités ou commissions, les choses semblent être claires. Malheureusement, on assiste soit à des dénis, soit à des conflits de latitude qui affectent l'efficacité du service des prestations. D'autre part, pour parler d'avancées significatives, il aurait été fondamental, à notre humble avis, de diligenter un audit préalable permettant de disposer d'un état des lieux sans a priori en s'appuyant sur les études actuarielles antérieures. Oh que nenni ! On a opté pour le pilotage à vue qui permet d'habiller ou d'occulter la réalité. A qui profite l'opacité induite par ce mode de gestion ?

Êtes-vous favorables à une gestion par le secteur privé de la CNSS ? Quelles sont vos suggestions et propositions ?

C'est une question très intéressante que vous nous posez et nous vous en remercions.

Nous trouvons curieux l'interprétation qui a été faite des propos du président de la Fédération des entreprises du Gabon (FEG) et qui ont été relayées par une certaine presse. Il n'a jamais été question de prendre en gestion directe la CNSS ou la CNAMGS. Il était simplement question de gérer ses Caisses selon les standards du secteur privé au regard des nombreux errements constatés, notamment les nombreuses erreurs de casting dans la nomination des dirigeants et les conséquences déplorées. Nous pensons que sa proposition n'est pas étrangère aux recommandations et directives de la Conférence interafricaine de la prévoyance sociale (CIPRES) et aux bonnes pratiques édictées par les organisations internationales en charge de ces questions. C'est dommage que cette proposition, qui tient des standards internationaux et qui a fait ses preuves de succès ailleurs, n'ait pas retenu l'attention des gouvernants, lorsqu'on sait par ailleurs 90 voire 95% des financements de ce régime de sécurité sociale.

Pour taire ou étouffer cette vision de la FEG que nous partageons, un texte tendant à opposer le patronat aux syndicats des travailleurs dans le mode de gouvernance, un texte plein d'insuffisances, a été introduit à l'Assemblée nationale et soutenu par le ministre en charge des Affaires sociales sans que les personnes averties ne le rejettent au motif de la procédure d'urgence. Ce projet de texte portant modification de certaines dispositions de la loi 6/75 du 25 novembre 1975 portant Code de sécurité sociale n'apporte aucune solution concrète aux difficultés actuelles, si ce n'est les amplifier pour nourrir sous délit d'initié la création de permanentes commissions de révision des textes. Où est donc passé le projet de loi finalisé et financé par le contribuable, portant organisation et fonctionnement des régimes de Sécurité sociale en République gabonaise, projet de loi somme toute inspiré du socle juridique applicables aux Organismes de prévoyance sociale de l'espace CIPRES, dont le Gabon est membre fondateur et qui va



Photo: DR

Bernadette Owono Mba, présidente du bureau exécutif de l'Anareg

nous être imposé à l'évaluation des Caisses à partir de 2024 ? Ce projet de loi, artifice de la loi 028/2016 du 6 février 2017 portant Code de protection sociale devait apporter des solutions pratiques aux problèmes de gouvernance et de gestion des trois Caisses que sont la CNSS, la CNAMGS et la CPPF.

Alors, concrètement, quelle est la position de l'Anareg sur la question ?

L'Anareg avait bien compris et dénoncé qu'une gestion typiquement privée de la CNSS nous éloignait de son aspect social. Elle nous expose à une accentuation du chômage du fait des licenciements massifs en vue de la recherche des effectifs cibles ; une recherche effrénée du profit à tous les prix ; une diminution du niveau d'arrérages actuels des retraités du Gabon déjà insignifiant rapporté au taux d'inflation, du fait des choix qui peuvent être opérés ; une confiscation de la mise en œuvre des politiques sociales qui deviendraient tributaires des dispositions du secteur privé, y compris certaines servitudes du service public.

Toutefois, en souscrivant à une gestion de type privé, l'Anareg entend revoir la gouvernance des Caisses, notamment dans le mode de désignation du Conseil d'administration et de ses présidents, le recrutement des directeurs généraux, le rôle de la tutelle, la fixation des objectifs cibles et des contrats annuels de performances.